

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2935

4 décembre 2012

SOMMAIRE

ECC (Luxembourg) S.à r.l.	140834	Gamax Management AG	140863
Endurance Office II Finance S.à r.l.	140834	Garage International LUX	140851
Eurobureau S.A.	140836	GASFRAC Luxembourg Finance S.à r.l.	140863
Euro Freight Car Finance S.A.	140834	GDL Security S.à r.l.	140863
Euro Freight Car Finance S.A.	140836	Geert Dirx S.à r.l.	140857
Europrime Investments S.A.	140838	GEORGES BOISSENET, Société à respon- sabilité limitée	140863
Experian Luxembourg Finance S.à r.l. ...	140836	Geri Management S.A.	140871
F.C.D. S.à r.l.	140837	GG Capital S.à r.l.	140872
FDG Holding S.à r.l.	140847	Global Aviation Technical Solutions GP S.A.	140859
Feather Lease S.à r.l.	140837	Goetherplaza Holding	140864
Feather Lease S.à r.l.	140837	Golden Immobilière S.A.	140872
Fermain Investments S.C.S.	140848	Gosth S.A.	140872
Ferronnerie S & B S.à r.l.	140848	Gotland Marine SA	140875
Ferronnerie S & B S.à r.l.	140848	Grafikbüro S.à r.l.	140875
Ferronnerie S & B S.à r.l.	140849	Greeneden Topco S.C.A.	140859
FGP IX S.à r.l.	140849	GreenLand Solutions Holding S.A.	140859
FGP VIII S.à r.l.	140855	Greenman Accelerate S.A.	140875
FGP VII S.à r.l.	140851	Greenman AUTO S.A.	140859
FGP VI S.à r.l.	140850	Greenman Retail S.A.	140880
FGP V S.à r.l.	140850	Gremalux Holding S.A.H.	140880
FGP XI S.à r.l.	140856	Gremalux Holding S.A.H.	140880
FGP X S.à r.l.	140855	Gremalux Holding S.A.H.	140880
Fidam	140852	Grupo Wal-Mart S.à r.l.	140862
Fidji Luxembourg (BC)	140847	Guma S.C.I.	140872
Fortum Luxembourg S.à r.l.	140847	International Chemical Investors VI S.A.	140876
Frastema S.A.	140855		
Freo Investment Management S.à r.l. ...	140856		
FWU AG Luxembourg Branch	140850		
Gallo NPL S.à r.l.	140851		

Endurance Office II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 129.069.

Les comptes annuels de la Société au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012145607/11.

(120191995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Euro Freight Car Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145610/10.

(120191533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

ECC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.778.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty fourth day of October.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Jean-Paul Schmit, employee, professionally residing at 10, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg,

acting in his capacity as attorney-in-fact of Elixir Capital Corporation, a Corporation established under the laws of the British Virgin Islands, having its statutory office in Trident Chambers, BVI-Wickams Cay, Road Town, Tortola, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. ECC (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 112.778 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on December 9, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 534 of March 14, 2006.

2. The share capital of the Company is fixed at 75,000 Euros (seventy-five thousand Euros) represented by 500 class A shares, 500 class B shares, 500 class C shares, 500 class D shares, 500 class E shares and 500 class F shares with a nominal value of 25,00 Euros (twenty-five Euros) each.

3. Elixir Capital Corporation, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. Elixir Capital Corporation, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. Elixir Capital Corporation, prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, Elixir Capital Corporation, prenamed, reports that the liquidation accounts of the Company, which are attached to the present deed, provide an accurate description of all the assets and liabilities of the Company as of the date hereof.

7. Elixir Capital Corporation, prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. Elixir Capital Corporation, prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to Elixir Capital Corporation, prenamed, with immediate effect.

9. Elixir Capital Corporation resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

10. Elixir Capital Corporation, prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed of dissolution, are estimated at approximately eight hundred and fifty euro (EUR 850.00).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement au 10, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial d'Elixir Capital Corporation, une Corporation, constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Trident Chambers, BVI-Wickams Cay, Road Town, Tortola, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. ECC (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.778, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 534 du 14 mars 2006.

2. Que le capital social de la Société est fixé à 75.000,- Euros (septante-cinq mille Euros) divisé en 500 parts sociales de classe A, 500 parts sociales de classe B, 500 parts sociales de classe C, 500 parts sociales de classe D, 500 parts sociales de classe E et 500 parts sociales de classe F, ayant une valeur nominale 25,- Euros (vingt-cinq Euros) chacune.

3. Qu'Elixir Capital Corporation, préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Qu'Elixir Capital Corporation, préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Qu'Elixir Capital Corporation, préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Qu'Elixir Capital Corporation, préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que les comptes de liquidation de la Société, lesquels sont annexés au présent acte, reflètent fidèlement l'actif et le passif de la Société en date des présentes.

7. Qu'Elixir Capital Corporation, préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Qu'Elixir Capital Corporation, préqualifiée, déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à Elixir Capital Corporation avec effet immédiat.

9. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

10. Qu'Elixir Capital Corporation, préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte de dissolution, sont évalués sans nul préjudice à la somme huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Schmit, Grethen.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50562. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145594/111.

(120191811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Euro Freight Car Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.396.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère AAE Ahaus Alstätter Eisenbahn Cargo AG, Baar ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145611/13.

(120191861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Eurobureau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.027.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145613/10.

(120192045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Experian Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.407.

EXTRAIT

Il ressort d'une décision de l'associé unique, la société EXPERIAN FINANCE 2012 LIMITED, une société de droit anglais, inscrite au registre Companies House sous le numéro 8266835 et ayant son siège social à Landmark House, Experian Way, Nottingham NG80 1ZZ, Royaume Uni, qu'elle a transféré les 40.000 (quarante mille) parts sociales qu'elle détenait dans la société EXPERIAN LUXEMBOURG FINANCE SARL à sa filiale luxembourgeoise EXPERIAN FINANCE

2012 LIMITED – LUXEMBOURG BRANCH, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B172507 et ayant son siège de direction au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg avec effet au 30 octobre 2012.

Cette cession de parts sociales a été dûment acceptée par la société EXPERIAN LUXEMBOURG FINANCE SARL.

Il résulte de ce transfert de parts sociales que EXPERIAN FINANCE 2012 LIMITED - LUXEMBOURG BRANCH, représentée par EXPERIAN FINANCE 2012 LIMITED, est l'associé unique de la société EXPERIAN LUXEMBOURG FINANCE SARL et détient toutes les quarante mille (40.000) parts sociales de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012145617/22.

(120191822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Feather Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145619/10.

(120191729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Feather Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145620/10.

(120191732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

F.C.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 146.678.

Résolution 1.

Changement date de naissance de Mr René Kroon

Correction de la date de naissance de monsieur Kroon. La date est 22 Août 1957

Résolution 2.

Changement d'administrateur/Gérant

Est révoqué le mandat de Madame Florence Colette Ryckebusch-Deveza en tant que gérant à partir du 1^{er} Juillet 2010;

Est confirmé la nomination de Mr. René Kroon en tant que nouveau gérant à partir du 1^{er} Juillet 2010, avec adresse professionnelle 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg à partir du 1^{er} Novembre 2012.

Résolution 3.

Changement d'adresse siège social

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012145618/21.

(120191629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Euoprime Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.529.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Daniel GALHANO, born on July 13th, 1976 in Moyeuve-Grande (France), residing professionally in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 18th, 2012; such proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "EUOPRIME INVESTMENTS S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in the municipality of Luxembourg-City. The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.-EUR) represented by THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.-EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- j) the name and address of the shareholder;
- k) the number of shares he owns;
- l) each resolution upon which a vote is required;
- m) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- n) a box for each resolution to be considered;
- o) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- p) a mention of the place and date of execution of the form;
- q) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- r) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the

form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

However, any transfer, alienation, pledge, mortgage, partial or not of rights or of any fixed assets of the Company, to take by the board of directors, will require the prior and explicit approval of a shareholders' meeting, such approval is submitted to an unanimous favourable vote of all the voting rights attached to the issued shares.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of June at 09.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held exceptionally on 31st March of 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the above-named person, represented as stated hereabove, declares to subscribe thirty-one thousand (31,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (7,750.-EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
- 2) As allowed by law and the articles, Mr. Daniel GALHANO, born on July 13th, 1976 in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the company.
- 3) The public limited company "Revisora S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 145505, is appointed as statutory auditor of the company.
- 4) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.
- 5) The registered office of the company is established in L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté,

ici représenté par Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement au L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 18 octobre 2012; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «EUOPRIME INVESTMENTS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,-EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans, à partir de la date de leur nomination.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera également engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration représenté par son président ou par un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote.

Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Toutefois, toute cession, aliénation, gage, hypothèque, partielle ou non, portant sur tous droits ou sur tout éléments de l'actif immobilisé de la Société, à prendre par le conseil d'administration, requièrent l'autorisation préalable et expresse de l'assemblée générale des actionnaires, une telle autorisation est soumise à un vote favorable de l'unanimité des voix attribuées aux actions émises.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 09.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (1/10^{ème}) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra exceptionnellement le 31 mars 2014. 17

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750, EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Comme autorisé par la loi et les statuts, Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la société.
- 3) La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

5) Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. LAC/2012/51293. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145614/501.

(120191518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Fidji Luxembourg (BC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 110.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2011.

Référence de publication: 2012145623/10.

(120192026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Fortum Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.905.

EXTRAIT

Il convient de noter que la dénomination de l'associé Shannon Fortum Ireland Ltd Luxembourg Branch immatriculé au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro RCS B 171853 a été modifiée en Fortum Finance Ireland Limited Luxembourg Branch, avec effet au 5 octobre 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145630/13.

(120191515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FDG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDG HOLDING S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2012145632/13.

(120191924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Ferronnerie S & B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 27, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.166.

Le Bilan au 31 Décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145633/10.

(120191631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Ferronnerie S & B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 27, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.166.

Le Bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145634/10.

(120191632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Fermain Investments S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.376.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers:

1. Le changement d'adresse des associés suivants:

Fermain GP LLP, une société en commandite à responsabilité limitée de droit de l'État du Delaware, ayant son siège social au 920 North King Street, 2e étage, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée dans l'État du Delaware auprès du Département d'Etat, Division des Sociétés sous le numéro 4249552;

Walderslade Limited, une société de capitaux de droit de l'île de Man, ayant son siège social au bâtiment International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, l'île de Man IM2 4RB, immatriculée dans l'Île de Man auprès du Registraire de Sociétés sous le numéro 102410C;

Safic S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 3, rue des Pilettes, 1700 Fribourg, Suisse, inscrite en Suisse dans le Registre du Commerce sous le numéro 10355/1984; et

Guido Paolo Gamucci, administrateur de société, né à Rome (Italie) le huit juillet mille neuf cent cinquante-deux, demeurant à Piazzale Lorenzo Lotto, 4, 20148 Milan, Italie;

2. En date du 31 octobre 2012, sous réserve de et conformément à, entre autres, l'article 21 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, les associés de la Société ont conclu un avenant au contrat de société, aux fins de consentir, approuver et ratifier plusieurs transferts et rachats des parts.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

1 Fermain GP LLP, une société en commandite à responsabilité limitée de droit de l'État du Delaware, ayant son siège social au 920 North King Street, 2e étage, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée dans l'État du Delaware auprès du Département d'Etat, Division des Sociétés sous le numéro 4249552, détient 100 parts B;

2 Guido Paolo Gamucci, administrateur de société, né à Rome (Italie) le huit juillet mille neuf cent cinquante-deux, demeurant à Piazzale Lorenzo Lotto, 4, 20148 Milan, Italie, détient 625.706 parts A1 et 225.715 parts A3;

3 Paolo Colonna, administrateur de société, né à Turin (Italie) le vingt-trois mai mille neuf cent quarante-huit, demeurant à Via Borgonuovo, 24, 20121 Milan, Italie, détient 335.739 parts A1 et 135.571 parts A3;

4 Nicola Volpi, administrateur de société, né à Milan (Italie) le trois octobre mille neuf cent soixante-et-un, demeurant à Via Nirone, 2/A, 20123 Milan, Italie, détient 1.176.720 parts A1 et 118.279 parts A3;

5 Gianluca Andena, administrateur de société, né à Parme (Italie) le onze octobre mille neuf cent cinquante-huit, demeurant à Viale Trento e Trieste, 7, 26900 Lodi, Italie, détient 1.137.212 parts A1 et 125.929 parts A3;

6 Roberto Biondi, administrateur de société, né à Magenta (Italie) le vingt-trois février mille neuf cent soixante-et-onze, demeurant à Via Cerutti, 41, 28040 Borgo Ticino, Italie, détient 200 parts A3;

7 Cinzia Lombardi, administrateur de société, née à Milan (Italie) le vingt-six novembre mille neuf cent soixante-et-un, demeurant à Via Nirone, 2/A, 20123 Milan, Italie, détient 50.000 parts A1;

8 Marco Lucchini, administrateur de société, né à Mantoue (Italie) le vingt-cinq septembre mille neuf cent soixante-huit, demeurant à Via Rosolino Pilo, 20, 20129 Milan, Italie, détient 4.778 parts A3;

9 Ferruccio Rossi, administrateur de société, né à Portovenere (Italie) le vingt-quatre février mille neuf cent soixante-douze, demeurant à Via Marconi, 103, 19100 La Spezia, Italie, détient 1 part A3;

10 Federico Saruggia, administrateur de société, né à Côme (Italie) le sept juin mille neuf cent soixante-deux, demeurant à Via San Giacomo, 31, 22100 Côme, Italie, détient 120.446 parts A1 et 48.421 parts A3;

11 Courtbay Investments Limited, une société de capitaux de droit des îles Vierges britanniques, ayant son siège social au Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, îles Vierges britanniques, immatriculée aux îles Vierges britanniques auprès du Registraire d'Affaires commerciales sous le numéro 1003132, détient 4.000 parts A1;

12 Fermain Holdings Limited, une société de capitaux de droit de Guernesey, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey GY1 2JA, immatriculée à Guernesey auprès du Registraire de Sociétés sous le numéro 36626, détient 22.500 parts A1 et 2.550.170 parts A2;

13 Alain Emmanuel Roch, né à Lausanne (Suisse) le trente janvier mille neuf cent soixante-cinq, avec adresse professionnelle à 1000, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec H3B 4W5, Canada, et Jules Brossard, né à Montréal (Canada) le neuf avril mille neuf cent cinquante-cinq, avec adresse professionnelle à 1000, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec H3B 4W5, Canada, agissant conjointement en leur capacité de fiduciaires de Morvan Trust, une fiducie de droit de la province de l'Ontario, avec adresse postale à 1000, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec H3B 4W5, Canada, détient 12.938 parts A1;

14 Safic S.A., une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 3, rue des Pilettes, 1700 Fribourg, Suisse, inscrite en Suisse dans le Registre du Commerce sous le numéro 10355/1984, détient 9.925 parts A1; et

15 Walderslade Limited, une société de capitaux de droit de l'île de Man, ayant son siège social au bâtiment International House, Castle Hill, Victoria Road, Douglas, l'île de Man IM2 4RB, immatriculée dans l'île de Man auprès du Registraire de Sociétés sous le numéro 102410C, détient 867 parts A1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fermain Investments S.C.S.

Mandataire

Référence de publication: 2012145622/65.

(120191897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Ferronnerie S & B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 27, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.166.

Le Bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145635/10.

(120191633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FGP IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.401.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Matthias Luecker de son poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Madame Elke Birk-Hansel, né le 29 mai 1969 à Rüsselsheim (Allemagne), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Madame Elke Birk-Hansel est désignée pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012145638/20.

(120192142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FGP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.642.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2012

Première résolution

Les associés de la société nomment Madame Elke Birk-Hansel, né le 29 mai 1969 à Rüsselsheim (Allemagne), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Madame Elke Birk-Hansel est désignée pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012145639/17.

(120192085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FGP VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.641.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Messieurs Matthias Luecker et Sebastian Klatt de leurs postes de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Madame Elke Birk-Hansel, né le 29 mai 1969 à Rüsselsheim (Allemagne), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Madame Elke Birk-Hansel est désignée pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012145640/20.

(120192087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FWU AG Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 82.503.

Die Geschäftsführer der Niederlassung haben den Beschluss gefasst, das Mandat des ständigen Vertreters der Niederlassung, Herrn Ikram Shakir, mit sofortiger Wirkung zu widerrufen.

Als neuer Vertreter der Niederlassung wird mit sofortiger Wirkung Herr Michael Emmel, wohnhaft in 2630 Luxembourg ernannt.

In seiner Funktion als ständiger Vertreter der Niederlassung stehen Herrn Emmel die weitreichendsten Befugnisse für (a) die tägliche Geschäftsführung der Niederlassung und (b) die gerichtliche und außergerichtliche Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten im Zusammenhang mit der Geschäftstätigkeit der Niederlassung zu.

Luxembourg, den 30. Oktober 2012.

Für FWU AG Luxembourg Branch

Herr Dr. Manfred Dirrheimer / Herr Arne Reif

Vorstand / Vorstand

Référence de publication: 2012145651/18.

(120191540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Gallo NPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145652/10.

(120191537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Garage International LUX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 206.320,82.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.860.

Les comptes annuels au 29 Janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Novembre 2012.

Mrs. Anna Martini / Mrs. Xenia Kotoula / Mrs. Florence Rao

Manager A / Manager B / Manager C

Référence de publication: 2012145653/12.

(120192160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FGP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Messieurs Matthias Luecker et Sebastian Klatt de leurs postes de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Madame Elke Birk-Hansel, né le 29 mai 1969 à Rüsselsheim (Allemagne), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Madame Elke Birk-Hansel est désignée pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012145641/20.

(120192115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Fidam, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.058.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE TRENTE-ET-UN OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société en la forme d'une société anonyme qualifiée de "société d'investissement à capital variable, fonds d'investissement spécialisé", sous la dénomination de "FIDAM" (la "SICAV"), établie et ayant son siège social au L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 89058, constituée suivant acte notarié de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1482 du 14 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte par-devant Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1129 du 30 octobre 2003.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 14.30 heures et est présidée par Madame Nicole Hoffmann, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Nicole Pires, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Lydie Moulard, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- Dissolution et mise en liquidation de la SICAV;

- Désignation de Deloitte Tax & Consulting, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous la loi luxembourgeoise et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 165178), représentée par Mr. Michael JJ Martin, associé, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que seul liquidateur (le liquidateur) de la société, détermination de ses pouvoirs et rémunération.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par la Présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

III. L'Assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour en anglais suivant:

"The Board of Directors is pleased to convene the shareholders of FIDAM to attend the

Extraordinary general meeting

to be held at the registered office of the SICAV on 31 October 2012 at 02.30 p.m. (the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

1. Decision upon the dissolution and liquidation of the SICAV

2. Appointment of Deloitte Tax & Consulting, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg, Section B number 165178) represented by Mr. Michael JJ Martin, partner, residing professionally at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as sole liquidator (the Liquidator) of the Company, determination of its powers and remuneration."

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2537 du 12 octobre 2012, page 121731 et numéro 2618 du 23 octobre 2012, page 125621 ainsi que dans le Luxemburger Wort en date du 12 octobre 2012 et en date du 23 octobre 2012.

V. Il résulte de la liste de présence que des 778.150,397 actions en circulation, 620.764,608 (=79,77%) des actions sont présentes ou représentées et que donc le quorum requis est atteint.

Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est régulièrement constituée et l'Assemblée a délibéré avec 617.925 des votes en faveur, 2.838 d'abstentions et pas de vote contre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de mettre la SICAV en liquidation avec effet au 31 octobre 2012.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer aux fonctions de liquidateur de la SICAV "FIDAM" en liquidation, la société suivante:

- Deloitte Tax & Consulting, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous la loi luxembourgeoise et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg, section B numéro 165178), représentée par Mr. Michael JJ Martin, associé, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la "Loi"). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables à la Société.

Le liquidateur est autorisé à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est encore autorisé de procéder à des remboursements en nature des actions de la Société.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'Assemblée accepte que le contrôle des comptes de liquidation sera effectué par le réviseur d'entreprises de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président ensuite clôture l'Assemblée à 15h00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Follows the english version of the preceding text:

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE, ON THE THIRTY-FIRST OF OCTOBER.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary public residing at Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the Luxembourg joint stock company qualified as "investment company with variable capital, specialized investment fund" named "FIDAM" (the "Company"), having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, filed with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89058, incorporated pursuant a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on September 18th 2002, published in the Mémorial C 1482 of October 14th 2002, which articles have last been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on September 17th 2003, published in the Mémorial C number 1129 of October 30th 2003.

The Meeting is opened at 2.30 p.m. and is presided by Mrs. Nicole Hoffmann, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman designates as secretary Mrs. Nicole Pires, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Lydie Moulard, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and asks the notary to enact that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- Decision upon the dissolution and liquidation of the SICAV;
- Appointment of Deloitte Tax & Consulting, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg, Section B number 165178) represented by Mr. Michael JJ Martin, partner, residing professionally at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as sole liquidator (the Liquidator) of the Company, determination of its powers and remuneration."

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the Chairman, the secretary, the scrutineer and the notary. Such attendance list, as well as the proxies remain attached to this document.

III. The meeting has been convened as follows:

“The Board of Directors is pleased to convene the shareholders of FIDAM to attend the

Extraordinary general meeting

to be held at the registered office of the SICAV on 31 October 2012 at 02.30 p.m. (the "Meeting") with the following agenda:

Agenda:

1. Decision upon the dissolution and liquidation of the SICAV

2. Appointment of Deloitte Tax & Consulting, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg, Section B number 165178) represented by Mr. Michael JJ Martin, partner, residing professionally at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as sole liquidator (the Liquidator) of the Company, determination of its powers and remuneration.”

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2537 of October 12th 2012, page 121731 and number 2618 of October 23rd 2012, page 125621 as well as in the Luxemburger Wort on October 12th 2012 and on October 23rd 2012.

V. It appears from the attendance list that out of the 778,150.397 shares issued, 620,764.608 (=79.77%) of the shares are present or represented and that the quorum is thus acquired.

From the preceding it appears that the meeting is validly constituted and the meeting adopted at 617,925 votes in favor, 2,838 abstentions and no votes against the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the Company into liquidation with effect as at 31 October 2012.

Second resolution

The meeting decides to elect as liquidator of the Company “FIDAM” in liquidation, the following company:

Deloitte Tax & Consulting, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg, Section B number 165178) represented by Mr. Michael JJ Martin, partner, residing professionally at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act.

The liquidator is furthermore allowed to make redemptions in kind of shares of the Company.

The liquidator is entitled to compensation in accordance with usual practice for services rendered by auditors.

Following the accepting of the preceding resolutions, the Meeting accepts the control of the liquidation accounts will be effected by the auditor of the Company.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in French followed by an English translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: N. HOFFMANN, N. PIRES, L. MOULARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 novembre 2012. Relation: RED/2012/1458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012145646/168.

(120191741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FGP VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.101.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Matthias Luecker de son poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Madame Elke Birk-Hansel, né le 29 mai 1969 à Rüsselsheim (Allemagne), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Madame Elke Birk-Hansel est désignée pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012145642/20.

(120192123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FGP X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.311.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Matthias Luecker de son poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Madame Elke Birk-Hansel, né le 29 mai 1969 à Rüsselsheim (Allemagne), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Madame Elke Birk-Hansel est désignée pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012145643/20.

(120192145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Frastema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.830.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012145649/12.

(120191832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FGP XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.529.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Matthias Luecker de son poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Madame Elke Birk-Hansel, né le 29 mai 1969 à Rüsselsheim (Allemagne), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 6 novembre 2012.

Madame Elke Birk-Hansel est désignée pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012145644/20.

(120192150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Freo Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.898.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 novembre 2012

En date du 6 novembre 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Elke BIRK-HANSEL, née le 29 mai 1969 à Rüsselsheim, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: EBBC, 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Erwan LE BERRE, gérant de catégorie A
- Monsieur Sebastian KLATT, gérant de catégorie A
- Monsieur Matthias LUECKER, gérant de catégorie A
- Madame Elke BIRK-HANSEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Robert Philippe FABER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

FREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012145650/23.

(120192172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Geert Dirx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.533.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le deux novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Geert Dirx, expert-comptable, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg; et

2. Meusinvest S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.364, ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Geert Dirx, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme indiqués ci-dessus ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Geert Dirx S.à r.l. ("la Société"), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ("la Loi") ainsi que par les statuts tels qu'établis par acte constitutif et tels que modifiés ultérieurement, le cas échéant ("les Statuts").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet l'exécution de tous travaux d'expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, toutes les activités de domiciliation, ainsi que toutes autres activités se rattachant à la profession d'expert-comptable.

La Société a également pour objet l'exercice de toutes les activités liées directement ou indirectement à la prestation de services dans le domaine de la formation en général et de la formation professionnelle continue dans les domaines comptables, fiscales, économiques et financières.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, libérées intégralement.

Il est prévu que la propriété de chaque part sociale pourra être exercée soit en pleine propriété soit en usufruit et en nue-propriété, et - dans ce dernier cas - respectivement par un associé dénommé "Usufruitier" et par un autre associé dénommé "Nu-propriétaire".

L'Usufruitier exerce à tout moment les droits de vote aux assemblées générales.

Le Nu-propriétaire bénéficie de tous les autres droits sociaux dans leur ensemble et plus spécifiquement le droit aux dividendes, le droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvelles en cas d'augmentation de capital et le droit au produit de liquidation de la Société.

La qualité d'usufruitier ou de nu-propriétaire des parts sociales est matérialisée par l'inscription dans le registre des associés.

Les parts sociales sont et resteront nominatives. Le capital souscrit peut être augmenté ou, le cas échéant, réduit par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, respectant les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants ("la Gérance"), à tout moment associé, ayant la qualité d'expert-comptable et nommé par l'assemblée générale pour une durée illimitée ou limitée. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi. Le mandat de gérant est exercé à titre gratuit.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

La Gérance peut déléguer la représentation de la Société à un ou plusieurs employés ou conférer des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes de son choix.

Art. 7. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Art. 8. La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 9. La Gérance peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des conditions prévues par la Loi. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 10. La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2013.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

Monsieur Geert Dirkx, prénommé, en qualité d'Usufruitier	100
Meusinvest S.A., prénommée, en qualité de Nu-propriétaire	100
Total en pleine propriété	100

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été entièrement accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. La Gérance est composée d'un gérant (1).
2. Est nommé gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Geert Dirkx prénommé.

La Société est engagée par la seule signature du gérant.

3. Le siège social de la Société est établi à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Dirkx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2012. LAC/2012/51762. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145654/102.

(120191764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Greeneden Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012145658/14.

(120191650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Greenman AUTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 143.235.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 octobre 2012

- Mr. Arnaud BON, né le 5 juillet 1983 à Harfleur (France) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé Administrateur de Catégorie B en remplacement de Mr. Bassem DAHER avec effet au 03 Février 2012.

Son mandat expirera lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

- Mme Hana WITZKE, née le 22 Avril 1979 à Düsseldorf (Allemagne) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé Administrateur de Catégorie B en remplacement de Mr. Philippe STANKO avec effet au 28 Juin 2012.

Son mandat expirera lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2012145659/18.

(120191565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

GreenLand Solutions Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 161.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145660/9.

(120191586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Global Aviation Technical Solutions GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.335.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of October.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Global Aviation Technical Solutions GP S.A. (the Company), a société anonyme with registered office at Aéroport de Luxembourg, L-2990 Sandweiler, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.335, incorporated before Maître Paul Bettingen, prenamed, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed dated May 26, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1943 of August 24, 2011 (the Articles).

The Company's Articles have been amended by deed of the undersigned notary on August 2, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2309 of September 28, 2011.

The meeting is opened with Mr. Peter van de Pas, with professional address in L-2990 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg being in the chair.

The chairman appoints as secretary Mr. Ahmed Benssouna, with professional address in L-2990 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Michael Stone, with professional address in L-2990 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that all shareholders of the Company are present or represented and that the meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

The shareholder(s) present or represented, the proxy(ies) of the represented shareholder(s) and the number of their shares are shown on an attendance list. The attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxy(ies) of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxy(ies) of the represented shareholder(s), if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. - Waiver of the convening notice;
2. - To limit the social object of the Company by amending the paragraph 3.1. of Article 3 (social object) of the Company's Articles which will read as follows:

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all activities relating to the operation of an aircraft asset management partnership; the main tasks of which are listed below:

- (i) Parts pooling, pool management, repair and storage;
- (ii) Expertise and information sharing, development and usage in respect of the pooled Parts;
- (iii) Coordination with respect to the purchase of the pooled Parts;
- (iv) Coordination and management of all MRO activities with respect to the pooled Parts;
- (v) Operating the business on a day-to-day basis, maintaining complete technical and financial records with regard to the ownership and usage activities relating to the pooled Parts;
- (vi) All ancillary activities necessary or desirable to give effect to the foregoing.

3. - Miscellaneous.

The general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting waives the convening notice.

Second resolution

The general meeting resolves to limit the social object of the Company by amending the paragraph 3.1. of Article 3 (social object) of the Company's Articles which will read as follows:

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all activities relating to the operation of an aircraft asset management partnership; the main tasks of which are listed below:

- (i) Parts pooling, pool management, repair and storage;
- (ii) Expertise and information sharing, development and usage in respect of the pooled Parts;
- (iii) Coordination with respect to the purchase of the pooled Parts;
- (iv) Coordination and management of all MRO activities with respect to the pooled Parts;
- (v) Operating the business on a day-to-day basis, maintaining complete technical and financial records with regard to the ownership and usage activities relating to the pooled Parts;
- (vi) All ancillary activities necessary or desirable to give effect to the foregoing.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Sandweiler-Findel, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Global Aviation Technical Solutions GP S.A. (la Société), une société anonyme ayant son siège social à l'Aéroport de Luxembourg, L-2990 Sandweiler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.335, constituée par-devant Maître Paul Bettingen, précité suivant acte notarié en date du 26 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1943 du 24 août 2011 (les Statuts).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2309 du 28 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Peter van de Pas, avec adresse professionnelle à L-2990 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Ahmed Benssouna, avec adresse professionnelle à L-2990 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael Stone, avec adresse professionnelle à L-2990 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter que tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés et que la présente assemblée, réunissant l'ensemble du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'(les) actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s), le(s) mandataire(s) de l'(des) actionnaire(s) représenté(s), ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le(les) actionnaire(s) présent(s) et le(les) mandataire(s) de l'(des) actionnaire(s) représenté(s), a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera(ont) annexée(s) aux présentes l'(les) éventuelle(s) procuration(s) de l'(des) actionnaire(s) représenté(s), après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. - Renonciation à l'avis de convocation;
2. - Limitation de l'objet social de la Société en modifiant le paragraphe 3.1 de l'article 3 (objet social) des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la société est d'effectuer toutes les activités relatives à l'exploitation d'un partenariat de management de pièces d'aéronefs:

- (i) Mise en commun de pièces, gestion de pool, réparations et stockage;
- (ii) Partage d'expertise et d'information, développement et utilisation des pièces du pool;
- (iii) Coordination dans le cadre de l'achat des pièces du pool;
- (iv) Coordination et gestion de toutes les activités MRO au sujet des pièces du pool;
- (v) Exploitation journalière du commerce, conservation des informations techniques et financières complètes concernant la propriété et l'usage des pièces dans le pool;
- (vi) Toutes activités annexes nécessaires ou souhaitées en vue de réaliser ce qui précède.

3.- Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de renoncer à l'avis de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de limiter l'objet social de la Société en modifiant le paragraphe 3.1 de l'article 3 (objet social) des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la société est d'effectuer toutes les activités relatives à l'exploitation d'un partenariat de management de pièces d'aéronefs:

- (i) Mise en commun de pièces, gestion de pool, réparations et stockage;
- (ii) Partage d'expertise et d'information, développement et utilisation des pièces du pool;
- (iii) Coordination dans le cadre de l'achat des pièces du pool;
- (iv) Coordination et gestion de toutes les activités MRO au sujet des pièces du pool;
- (v) Exploitation journalière du commerce, conservation des informations techniques et financières complètes concernant la propriété et l'usage des pièces dans le pool;
- (vi) Toutes activités annexes nécessaires ou souhaitées en vue de réaliser ce qui précède.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Sandweiler-Findel, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Peter van de Pas, Ahmed Benssouna, Michael Stone, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47204. Reçu 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145656/151.

(120191813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Grupo Wal-Mart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.470.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 1^{er} novembre 2012

En date du 1^{er} novembre 2012, les associés de la Société ont décidé;

- de révoquer Monsieur Michael Robert KIDD de son mandat de membre de catégorie B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Stéphane REUL, né le 29 janvier 1975 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau membre de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit;

- Madame Lisa WADLIN, membre de catégorie A,
- Monsieur Martin BROWN, membre de catégorie B,
- Monsieur Stéphane REUL, membre de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Grupo Wal-Mart S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012145661/23.

(120191683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Gamax Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145662/10.

(120192259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

GASFRAC Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.530.846,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.331.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} novembre 2012 que:

1. La démission de Madame Annick Magermans, gérant de catégorie B de la Société à été acceptée avec effet au 1^{er} novembre 2012; et

2. Madame Agnes Csorgo, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée, avec effet au 1^{er} novembre 2012, en tant que gérant de catégorie B, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145663/18.

(120191500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

GDL Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3424 Dudelange, 1, Op der Nuddelsfabrik.

R.C.S. Luxembourg B 164.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145664/10.

(120191844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

GEORGES BOISSENET, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 88, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 37.470.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2012.

Référence de publication: 2012145666/10.

(120191694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Goetherplaza Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 172.537.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-sixth day of September.

Before Maitre Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

The company EDWARD ADVISORS CORP., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands with registered office at c/o Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands company register under the number 1729441,

The applicant is represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting under the powers of attorney, issued under private seal.

These powers of attorney with the mark "NOT SUBJECT TO AMEND", made by the Notary and the applicant, shall be attached to this Act for registration.

The Applicant appealed to the Notary, by proxy, for making the Act of Incorporation of the Limited Liability Company, the Articles of Association of which has been approved as follows:

Form - Name - Address - Activity term - Purpose of activity - Authorized - Capital

Art. 1. Between the subscribers and all those who will become the owners of the issued shares of the future authorized capital, the Limited Liability Company named GOETHERPLAZA HOLDING is incorporated (the "Company").

Art. 2. The Registered Office of the Company shall be situated in Capellen/Mamer.

The Board of managers is authorized to transfer the registered office within the same municipality.

It can be moved to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution").

Art. 3. Activity term of the Company is not limited.

Art. 4. The object of the Company is to acquire, hold or dispose, directly or indirectly, interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by all means and administer, develop and manage these shares and participations;

The Company may make real estate investments, either directly or through the ownership, direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means;

The Company may also render every assistance, whether in the form of loans, the provision of guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any companies, which being direct or indirect shareholders of the Company, or to all companies belonging to the same group as the Company (hereinafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, provided that the Company does not enter into any transaction which would cause that it is engaged in any activity that would be considered a regulated financial sector;

The Company may, in particular, be engaged in the following, provided that the Company does not enter into any transaction that could cause it to be engaged in any activity that would be considered a regulated financial sector:

- to borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, including through the issue, always on a private basis, securities, bonds, promissory notes and other instruments convertible or not debt or equity, or use of derivatives or other;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument, secured or unsecured, issued by a Luxembourg or foreign entity on terms it deems appropriate;

- to give any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge all or part of the assets (present or future), or by one or the other of these methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or of the Connected Companies to the extent permitted by Luxembourg law;

The Company may participate in any transactions relating to movable and immovable property. The Company may acquire, transfer, lease and manage any real estate of any kind located in any country. The Company may also initiate and carry out any transaction directly or indirectly related to the management or ownership of such real estate. The Company may also carry out activities for licensing of a trademark, and any financing activities of its branches.

Finally, the Company may carry out any transaction and any type of commercial or industrial activities that may directly or indirectly contribute to the performance of its activity purposes.

Art. 5. The authorized capital is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and is divided into one hundred (100) shares (the "Shares") with no indication of the par value.

In addition to the capital, it can be established a share premium account into which any premium paid on any share is to be transferred. The amount of that premium account will be at the disposal of shareholders (the "Shareholders" and individually each "Shareholder").

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

The right of ownership for the Shares in the authorized capital arises from this Articles of Association or from the Acts of Share Assignment, duly approved, without the need to document issue.

Each share in the authorized capital gives the right for a proportional part of the existing Shares in the Company's asset, as well as profits. All Shares have equal rights, subject as otherwise provided in these Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

Art. 6. The shares are subject to free assignment between Shareholders.

The Shares in the authorized capital may be assigned between living persons, other than Shareholders, only with the approval of the Shareholders' meeting, representing not less than three-quarters of the authorized capital.

In the event of plurality of Shareholders, the Shares held by each of them be transferred by the application of what is prescribed in the articles 189 and 190 of the Luxembourg law.

Art. 7. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a Shareholder shall not entail the dissolution of the Company.

If in case of death the shares in the authorized capital are transferred to persons, other than Shareholders, the Shares may be transferred only by the unanimous consent of the alive Shareholders.

Art. 8. No Creditors, assignees or successors, even if some of them are minors or incapacitated persons, can seal the Company's property or documents for any reason, and in any way interfere in the Company's management; to protect their rights, they shall examine the Company's reports and the decisions of the general meetings.

Management - General meeting

Art. 9. The Company is managed by at least two (2) managers (each the "Manager") including a chairman (the "Chairman") in case of more than two (2) managers to form the board of managers (the "Management Board"), Shareholders or not, who shall be appointed and may be revoked at any time by the general meeting, which establishes the powers and remuneration.

The Managers shall be appointed by the general meeting unanimously. They are appointed for an indefinite period. Their powers are defined in the Act of Appointment.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be called by any Manager and are chaired by the Chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may only appoint another Manager to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers including the Chairman are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by unanimous vote and the Chairman has a casting vote.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting should be signed and extracts of such minutes shall be certified by the Chairman and any Manager present at the Board Meeting.

Art. 11. Notwithstanding the provisions of Article 9 above, the Company shall require the consent of the shareholders in order to authorize any of the following matters:

(i) Any disposition or sale of any assets of the Company exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(ii) Any disposition or sale of any subsidiaries of the Company exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(iii) Entry into any sort of agreement related and/or connected with the subsidiaries of the Company exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(iv) Any borrowing of money exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(v) The making of any loan or the granting of any credit exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(vi) The prepayment of any loan exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(vii) The factoring or assignment of any book debts exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(viii) The creation of any mortgage, charge, debenture or other security over the Company's assets exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000);

(ix) The granting of any lease or third party rights in respect of the Company's property exceeding the total aggregate amount of Two hundred and Fifty thousand Euro (EUR 250,000).

Art. 12. In connection with their position the Manager or Managers shall not undertake any personal obligations with respect to the obligations which they regularly undertake on behalf of the Company; they are simple authorized and responsible only for performance of their powers. The Manager or Managers may make advance payments on dividends under the conditions defined by law.

Art. 13. To validly bind the Company, the joint signatures of two Managers including the signature of the Chairman is required or signature of any person to whom such power is delegated by the Board of Managers.

Art. 14. Each Shareholder may participate in collective decision-making regardless of the number of shares owned by them. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of shares that they own.

Each Shareholder may be represented at the meetings as the authorized holder of a special power of attorney.

If all Shareholders are present or represented, they can waive the invitation and the meeting may be validly held without prior notice.

If the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions must be taken at meetings to be convened in accordance with applicable legal provisions.

If there are fewer than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to adopt and cast its vote in writing.

Art. 15. Collective decisions are valid only if they are adopted by the Shareholders, who represent more than half of the authorized capital.

Subject to the provisions of these articles of incorporation that differ from this paragraph, Shareholders' resolutions are valid only if approved by Shareholders owning more than half of the Shares, however, if this figure is not reached at the first meeting or at the first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and resolutions may be adopted by a majority of votes cast, regardless of the number of Shares represented.

Collective decisions with a purpose of Articles of Association amendment shall win the votes of the Shareholders, who represent three-quarters of the authorized capital. The change of nationality of the Company and the increase of obligations of the Shareholders require unanimity.

Reporting year - Balance

Art. 16. The reporting year begins on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Each year, on December 31 the annual accounts shall be closed, and the management shall make a report, containing information about the assets and liabilities of the Company, as well as the balance sheet and profit and loss statement.

Art. 17. The Company's products, net of total costs and operating costs, depreciation of assets and covering the commercial and industrial risks, makes net income.

Five percent (5%) shall be subtracted from the fixed net income for formation of a legal reserve fund, until it reaches one tenth of the authorized capital.

The income surplus is freely disposal by the Shareholders.

By the majority of votes set in the related law and the present Articles the Shareholders may resolve that the income, net of reserve, may be transferred to a further period, credited to the emergency reserve fund or allocated among the Shareholders.

The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

Dissolution - Liquidation

Art. 18. In case of the Company dissolution the liquidation shall be made by one or more liquidators from among the Shareholders or not, appointed by the meeting of the Shareholders by majority of votes, stipulated in Article 142 of the law dated August 10, 1915 and the laws of its amendment.

The liquidator or liquidators have the most extensive powers for the making the asset and liability payments.

General provisions

Art. 19. The law dated August 10, 1915 and its further amendments are applied wherever otherwise specified by this Articles of Association.

Transitional Measure

As an exception the first reporting period begins on the day of incorporation and ends on December 31, 2013.

Cost Estimation

The amount of costs, expenses, remunerations or payments in any form, which are made by the Company and which it owes in connection with its incorporation, shall be estimated without prejudice to any party in the amount of one thousand and fifty Euro.

Subscription

All the one hundred (100) shares have been subscribed by the company EDWARD ADVISORS CORP., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Decisions of the sole applicant

The sole applicant, representing the entire share capital, immediately made the following decisions:

- 1.- The Head Office of the Company shall be located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2.- The number of Managers is set to two.
- 3.- The general meeting appoints as a Manager, for an indefinite period,
 - Mr. George BRYAN-ORR, born in North-York (Canada) on 10 October 1970, with professional address at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Luxembourg;
 - Mr. Mark LE TISSIER, born in Guernsey on 24 April 1963, with professional address at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Luxembourg;
- 4.- The Company is validly bound by the joint signatures of two Managers.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société EDWARD ADVISORS CORP., société constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des sociétés des Iles vierges britanniques sous le numéro 1729441,

La partie comparante est représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Forme - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales une Société à responsabilité limitée, sous la dénomination de GOETHERPLAZA HOLDING (la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Capellen/Mamer.

Le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social dans la même commune.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des Associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;

La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;

La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens;

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux Sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes Sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes Sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes qu'elle jugera opportuns;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi Luxembourgeoise;

La Société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La Société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La Société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La Société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La Société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), divisé en cent (100) parts sociales (les "Parts Sociales") sans désignation de la valeur nominale.

En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des associés (les "Associés" et individuellement l'"Associé").

La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la loi Luxembourgeoise et des présents statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

La propriété des Parts Sociales résulte du présent acte ou des actes de cession de parts régulièrement notifiés à et consentis par la Société, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfiques. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de ce qui serait autrement prévu dans ces Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance, en fonction des fonds disponibles déterminés par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre Associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi Luxembourgeoise.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un Associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non Associés, les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non Associés que moyennant l'agrément unanime des Associés survivants.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la Société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La Société est administrée par au moins (2) deux gérants (chacun le "Gérant") y compris un président (le "Président") dans le cas de plus de deux (2) gérants qui forment le conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"), Associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale à l'unanimité. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant et sont présidées par le Président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant ne peut nommer qu'un autre Gérant pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants dont le Président sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à l'unanimité des voix et le Président a une voix prépondérante.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par le Président et tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.

Art. 11. Pour les matières suivantes, l'accord préalable des Associés est requis:

(i) Toute disposition ou vente des actifs de la Société excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);

(ii) Toute disposition ou vente de filiales de la Société excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);

(iii) Conclusion de toute sorte de convention connexe et/ou en relation avec les filiales de la Société excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);

- (iv) Tout emprunt d'argent dépassant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (v) La réalisation d'un prêt ou l'octroi de tout crédit excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (vi) Le prépaiement d'un prêt excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (vii) L' affecturation ou la cession des créances comptables excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (viii) La création de tout crédit hypothécaire, charge, obligation ou un autre sûreté sur les actifs de la Société excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000);
- (ix) L'attribution d'un bail ou de droits de tiers en ce qui concerne la propriété de la Société excédant le montant total cumulé de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000).

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Le ou les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Art. 13. Pour engager valablement la Société, la signature conjointe de deux Gérants y compris celle du Président est requise ou la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 14. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Sous réserve des dispositions des présents statuts qui diffèrent de ce paragraphe, les résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des Associés représentant les trois quarts du capital social. Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'augmentation des obligations des Associés requièrent l'unanimité.

Année sociale - Bilan

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 17. Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus de bénéfice est à la libre disposition des Associés.

Les Associés pourront décider, à la majorité fixée par la loi et les présents statuts que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux Associés.

Nonobstant ce qui précède, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi Luxembourgeoise ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, désignés par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinquante Euros.

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société EDWARD ADVISORS CORP., prédésignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Décision de l'associée unique

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de Gérants est fixé à deux.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que Gérants, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur George BRYAN-ORR, né à North-York (Canada) le 10 Octobre 1970, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Luxembourg;
 - Monsieur Mark LE TISSIER, née à Guernesey, le 24 Avril 1963, ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Luxembourg.
- 4.- La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 octobre 2012. Relation GRE/2012/3634. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145669/413.

(120192043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Geri Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 56, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 38.717.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145667/9.

(120192248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

GG Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 271.725,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 136.283.

Rectificatif du dépôt du 02/11/2012 n. 120188727 en remplacement de la publication de l'extrait du procès verbal du conseil de gérance du 30 octobre 2012 enregistré et déposé le 02/11/2012 sous ta référence n. 120188727

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu le 30 octobre 2012,

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Signatures

Agent administratif

Référence de publication: 2012145668/17.

(120191930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Golden Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4942 Bascharage, 3, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 64.777.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145670/10.

(120191883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Gosth S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.054.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145671/10.

(120191981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Guma S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6453 Echternach, 82, rue Krunn.

R.C.S. Luxembourg E 4.922.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den achten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Gustave ELSEN, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-6453 Echternach, 82, rue Krunn,
- 2.- Dame Maria Anne STEIN, Hausfrau, wohnhaft in L-6453 Echternach, 82, rue Krunn.
- 3.- Dame Pascale ELSEN, Betriebswirtin, wohnhaft in L-7430 Fischbach, im Batz 24,
- 4.- Dame Laure ELSEN, Sozialpädagogin, wohnhaft in L-6180 Gonderange, 22, rue de Wormeldange,
- 5.- Dame Liss ELSEN, Studentin, wohnhaft in L-6453 Echternach, rue Krunn 82,

Welche Komparenten erklären zwischen ihnen eine privatrechtliche Gesellschaft luxemburgischen Rechts gründen zu wollen.

I. Zweck, Bezeichnung, Dauer, Sitz

Art. 1. Zweck der Gesellschaft ist An- und Verkauf, Vermietung und Verwertung von Immobilien.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche finanzielle, mobiliare und immobilare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 2. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet GUMA S.C.I.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Echternach.

Art. 4. Der Gesellschaftsvertrag beginnt am heutigen Tag und ist auf unbestimmte Zeit abgeschlossen.

Jeder Gesellschafter hat das Recht seine Beteiligung zu kündigen. Die Kündigung erfolgt sechs Monate im voraus vermittelt Einschreibebrief an die restlichen Gesellschafter mit Wirkung zum 31. Dezember.

Die Gesellschafter haben bis zum Ende des Geschäftsjahres das Recht die Anteile des scheidenden Gesellschafters vermittelt Zahlung ihres Bilanzwertes an den ausscheidenden Gesellschafter zu übernehmen.

II. Kapital, Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zweitausendfünfhundert Euro (2.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Die Anteile sind wie folgt verteilt:

1. Herr Gustave ELSÉN, Vorgenannt	55
2. Dame Maria Anne STEIN, Vorgenannt,	30
3. Dame Pascale ELSÉN, Vorgenannt	5
4. Dame Laure ELSÉN, Vorgenannt	5
5. Dame Liss ELSÉN, Vorgenannt	5
Total der Anteile:	100

Art. 6. Die Anteilabtretungen geschehen unter Anwendung der Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Für den Fall einer Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Die Anteile können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Sollten die Gesellschafter ihre Zustimmung diesbezüglich verweigern, so sind sie verpflichtet die Anteile selbst zu übernehmen, zu dem Bilanzwert welcher gegebenenfalls durch Expertise zu überprüfen ist.

Art. 7. Jeder Anteil gibt ein Anrecht am Gesellschaftsvermögen sowie an der Verteilung des Nettogewinns, im Verhältnis der Anteile.

Art. 8. Die Gesellschafter haften für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis der von ihnen innegehaltenen Anteile.

Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft haften die Gesellschafter für deren Schulden gemäß Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

In allen Handlungen welche Verpflichtungen der Gesellschaft beinhalten, werden die Gesellschafter versuchen von den Gläubigern eine formelle Verzichtserklärung für die persönliche Haftung der Gesellschafter zu bekommen, so dass die Gläubiger ausschließlich ihren Haftungsanspruch gegen die Gesellschaft und deren Güter geltend machen können.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod eines Gesellschafters aufgelöst.

Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines oder mehrerer Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf; sie wird zwischen den Gesellschaftern weiterbestehen, mit Ausnahme des oder der Gesellschafter welche geschäftsunfähig, in Konkurs oder zahlungsunfähig sind.

Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft. Um ihre Ansprüche geltend zu machen, müssen die ungeteilten Miteigentümer der Anteile sich gegenüber der Gesellschaft durch einen von ihnen oder durch einen gemeinsamen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Die den Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten werden mit der Anteilabtretung übertragen. Der Besitz eines Anteils bedingt automatisch die Annahme der Statuten sowie der durch die Generalversammlung rechtsgültig angenommenen Beschlüsse mit sich.

III. Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche von den Anteilhabern, gegebenenfalls in einer Generalversammlung ernannt und abberufen werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer vertreten die Gesellschaft sowohl bei Gericht als auch gegenüber Drittpersonen.

IV. Generalversammlungen

Art. 11. Die Geschäftsführer berufen, so oft es die Geschäfte der Gesellschaft oder die Gesellschafter, welche mindestens ein Viertel des Kapitals vertreten, es verlangen, eine Generalversammlung ein.

Art. 12. Die Einladungen zur Generalversammlung geschehen durch Einschreibebrief an die Gesellschafter vierzehn Tage im voraus. Sie enthalten eine Zusammenfassung der Tagesordnung.

Die Generalversammlung kann auch durch einfache mündliche Einladung und ohne die vorgesehene Frist, einberufen werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und sich rechtsgültig für die Tagesordnung einberufen erklären.

Art. 13. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung selbst beizuwohnen oder kann sich durch einen Spezialbevollmächtigten vertreten lassen. Die Generalversammlung kann nur gültige Beschlüsse nehmen, wenn mindestens die einfache Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals innehalten, anwesend oder vertreten sind.

Art. 14. Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden Gesellschafter genommen, außer solcher welche im Rahmen der Artikel 13 Absatz 2 und Artikel 16 genommen werden müssen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann, ohne Einschränkung, so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile innehat.

Art. 15. Die jährliche gewöhnliche Generalversammlung hört sich den Bericht der Geschäftsführung an, berät, genehmigt oder überarbeitet die Konten.

Sie genehmigt alle Geschäfte und Tätigkeiten welche die Befugnisse des oder der Geschäftsführer überschreiten. Sie bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer, ihre Vergütungen sowie die Dauer ihres Mandates.

Art. 16. Die Generalversammlung kann mit den Stimmen die Hälfte der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten Statutenänderungen, im besonderen über Kapitalerhöhungen oder -verminderungen und über die diesbezügliche Aufteilung der Anteile, die Auflösung, die Fusion oder Teilung oder Umstrukturierung der Gesellschaft in eine andere Form, sowie die Ausbreitung oder die Einschränkung des Gesellschaftszweckes beschließen.

Art. 17. Die Beschlüsse der Versammlungen werden in einem Spezialregister festgehalten, welcher durch die Gesellschafter unterschrieben wird.

V. Bestandsaufnahme und Verteilung des Gewinnes

Art. 18. Die Geschäftsführung führt eine regelmäßige Buchhaltung über die Geschäfte Sie erstellt zum 31. Dezember eine Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Nettobetrag der Gesellschaft, festgestellt durch die Gewinn- und Verlustrechnung, nach Abzug der Kosten, der Soziallasten, der Amortisierung, stellt den zu verteilenden Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn, außer dem Teil welcher durch die Generalversammlung als Reserve angelegt wird, wird unter die Gesellschaftern im Verhältnis ihrer jeweiligen Anteile verteilt.

Art. 19. Streitfälle zwischen Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft oder einem Gesellschafter oder dessen Rechtsnachfolger, betreffend die Geschäfte der Gesellschaft während der Dauer der Gesellschaft, ihrer Liquidation, unterliegen der Gerichtsbarkeit des für die Gesellschaft zuständigen Bezirksgerichtes.

Die Gesellschafter und die Rechtsnachfolger der Gesellschafter erwählen diesbezüglich Rechtswohnsitz am Sitz der Gesellschaft. In Ermangelung einer solchen Wohnsitzerwählung werden alle Zustellungen und Vorladungen rechtsgültig bei vorgenanntem Bezirksgericht gemacht.

VI. Allgemeine Bestimmung

Art. 20. Die Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 15. August 1915 und die diesbezüglichen Abänderungen finden überall dort Anwendung wo sie nicht durch gegenwärtige Statuten abgeändert worden sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf 900,- Euro abgeschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilsinhaber, vertreten wie vorerwähnt, in einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6453 Echternach, 82, rue Krunn.

2) Zum Geschäftsführer wird für ein unbestimmte Dauer ernannt: Herr Gustave ELSÉN, vorgeannt, geboren den 19. Oktober 1950, in Echternach, wohnhaft in L-6453 Echternach, 82, rue Krunn.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers verpflichtet, Selbstkontrahierung einbegriffen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und

Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. ELSÉN, M.A. STEIN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52265. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145691/137.

(120192208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Gotland Marine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 54.100.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes rectificatifs de l'exercice cloturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012145672/11.

(120192251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Grafikbüro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8047 Strassen, 62, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 37.093.

Les statuts coordonnés au 30/10/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08/11/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012145673/12.

(120192372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Greenman Accelerate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 163.768.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 octobre 2012

- Mr. Arnaud BON, né le 5 Juillet 1983 à Harfleur (France) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé Administrateur de Catégorie B en remplacement de Mr. Bassem DAHER avec effet au 03 Février 2012.

Son mandat expirera lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

- Mme Hana WITZKE, né le 22 Avril 1979 à Düsseldorf (Allemagne) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé Administrateur de Catégorie B en remplacement de Mr. Philippe STANKO avec effet au 28 Juin 2012.

Son mandat expirera lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2012145674/18.

(120191577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

International Chemical Investors VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 172.527.

—
STATUTEN

Im Jahr zweitausendzweölf, am achtundzwanzigsten September.

Vor Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Europäische Aktiengesellschaft ("Societas Europaea") unter dem Namen von INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS S.E., mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 105.416,

hier vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrats mit Einzelzeichnungsrecht, Herrn Robert LANGMANTEL, Geschäftsführer, beruflich wohnhaft in Luxembourg.

Welcher Komparent den amtierenden Notar dazu angehalten hat die Gründungsurkunde einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, welche der Komparent gründete, und von welcher er die Satzung wie folgt bestimmt:

Art. 1. Es ist durch den Komparenten, und unter all jenen welche in der Folge Eigentümer der hiernach ausgegebenen Aktien werden, eine luxemburgische anonyme Gesellschaft gegründet, unter dem Namen „INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS VI S.A.“.

Art. 2. Die Gesellschaft besteht auf unbestimmte Zeit. Sie kann aufgelöst werden durch eine Entscheidung der Generalversammlung der Aktionäre welche mit der Mehrheit abstimmt wie für Satzungsänderungen erforderlich.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch einfache Entscheidung der Verwaltungsrats an jeden anderen Ort innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden, sowie durch Entscheidung einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre wie in Angelegenheiten einer Satzungsänderung abstimmend, in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Sitz kann ins Ausland verlegt werden, durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrats, wenn außergewöhnliche Umstände militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur der normalen Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz im Wege stehen, oder imminent sind, und dies bis zur Beendigung solcher Umstände.

Unbeschadet einer solchen Verlegung ins Ausland, welche immer nur temporärer Natur sein kann, bleibt die Nationalität der Gesellschaft immer luxemburgisch.

Unter jeglichen Umständen kann die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft ins Ausland, sowie die Annahme einer ausländischen Nationalität durch die Gesellschaft, immer nur durch den einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter sowie aller Anleiheheegner erfolgen, welche zum diesem Zwecke in einer außerordentlichen Generalversammlung versammelt sein müssen.

Die Gesellschaft kann ihre Umwandlung von einer anonymen in eine europäische Gesellschaft (S.E.) luxemburgischen Rechts beschließen.

Die Gesellschaft mag per Beschluss des Verwaltungsrats sowohl im Großherzogtum Luxemburg, wie auch im Ausland, Tochtergesellschaften, Zweitsitze, Zweigstellen, Agenturen und Büros eröffnen.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 31.000,-EUR (einunddreißigtausend Euro) unterteilt in 31.000 (einunddreißigtausend Aktien) mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro), alle voll und ganz gezeichnet.

Die Aktien können werden als Namensaktien oder Inhaberaktien ausgestellt, je nach Wahl der Aktionäre.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder heruntergesetzt werden, sofern die Generalversammlung, wie unter den Bedingungen für eine Satzungsänderung vorgeschrieben, abgehalten wird.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen der gesetzlichen Bedingungen und Anforderungen, ihre eigenen Aktien erwerben.
Die Gesellschaft kann mit einem einzigen Aktionär bestehen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für eine Dauer von nicht mehr als sechs Jahren gewählt. Sie sind wiederwählbar. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Präsidenten und eventuell einen Vizepräsidenten.

Wenn durch Abtritt, Sterbefall, oder aus einem anderen Grund, ein Posten eines Verwaltungsratsmitglieds frei wird, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder diesen provisorisch durch eine andere Person ersetzen. In diesem Fall muss die Generalversammlung, bei ihrer nächsten Sitzung, die endgültige Wahl vornehmen.

Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, und dieser Umstand rechtsverbindlich festgestellt ist, können die Funktionen des Verwaltungsrates durch eine einzige Person ausgeführt werden, welche Person nicht unbedingt der einzige Aktionär sein muss.

Wenn eine juristische Person zum Verwaltungsrat bestimmt wird ist dieselbe verpflichtet einen permanenten Vertreter zu bestimmen, welcher die Aufgabe hat diese Mission auszuführen und dies im Namen und für Rechnung derjenigen juristischen Person.

Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und hat dieselbe rechtliche Verantwortung als würde er die Mission in seinem eigenen Namen und auf eigene Rechnung ausführen, unbeschadet der gesamtschuldnerischen Schadensersatzpflicht der juristischen Person welche er vertritt. Dieselbe kann ihren Vertreter nur dann abberufen wenn sie gleichzeitig dessen Nachfolger bestimmt.

Die Ernennung und die Beendigung der Funktionen des Vertreters unterliegen denselben Bestimmungen bezüglich der Veröffentlichung als würde er die Mission in seinem eigenen Namen und für seine eigene Rechnung ausführen.

Die Verwaltungsratsmitglieder, sowie jegliche Personen welche den Sitzungen dieses Organs beiwohnen, haben die Verpflichtung nichts nach außen bekannt zu geben, dies auch nicht nach Beendigung ihrer Tätigkeiten, was jegliche Informationen anbetrifft über welche sie bezüglich der Gesellschaft verfügen, und deren Veröffentlichung der Gesellschaft Schaden zufügen könnte, mit Ausnahme der Fälle wo eine

Veröffentlichung verlangt oder erlaubt ist, sei es entweder durch gesetzliche oder reglementarische Bestimmungen, oder im Interesse der Allgemeinheit.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Vollmachten um die Geschäfte der Gesellschaft zu tätigen, sowie jegliche Transaktionen durchzuführen welchen den gesellschaftlichen Zwecken dienen oder denselben nützlich sein können, unter Ausnahme derjenigen welche laut Gesetz oder laut diesen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten sind. Er kann zum Zwecke einer Arbitrage Kompromisse zeichnen, gütliche Einigungen per Transaktion eingehen, sowie auch jegliche Verzichte oder Aufhebungen von Sicherheiten, gegen Zahlung oder ohne Zahlung, verfügen.

Der Verwaltungsrat kann die Tagesgeschäfte der Gesellschaft ganz oder auch teilweise, sowie auch die Vertretung der Gesellschaft was diese Verwaltung anbetrifft, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Vertreter, welche alle nicht Aktionär sein müssen, delegieren.

Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift einer hierfür durch den Verwaltungsrat bestimmten Person.

Jedes Verwaltungsratsmitglied hat das Recht jede Informationen zu erhalten, welche an den Verwaltungsrat herangezogen werden.

Die Abgabe der Vertretung für tagesgeschäftliche Dinge an ein Mitglied des Verwaltungsrates oder die Vergabe von speziellen Vertretungsbefugnissen an ein solches Mitglied, verpflichtet den Verwaltungsrat jährlich darüber der ordentlichen Generalversammlung Rechenschaft, sowie über jegliche Entlohnungen, Bezüge, und Vorteile, wie auch immer geartet, die dadurch an den Vertreter oder diese Verwaltungsratsmitglieder geleistet wurden, zu geben.

Art. 8. Die gerichtlichen Anträge, sowohl wenn die Gesellschaft klagt oder beklagt wird, werden immer im Namen der Gesellschaft alleine, vertreten durch ihren Verwaltungsrat, ausgeführt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat versammelt sich so oft wie die Interessen der Gesellschaft dies verlangen. Die Versammlungen werden durch den Präsidenten, und in dessen Abwesenheit, vom Vizepräsidenten oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder einberufen.

Der Verwaltungsrat kann gültig abstimmen, wenn eine Mehrheit dessen Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei Sitzungen vertreten lassen, dies durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied. Ein Verwaltungsratsmitglied kann immer nur einen seiner Kollegen gleichzeitig vertreten.

Die Entscheidungen des Verwaltungsrates werden durch einfache Mehrheit gefällt. Im Falle eines Patts hat der Präsident nicht die entscheidende Stimme.

Im Falle von Dringlichkeit können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimmen schriftlich und durch jegliche Telekommunikationstechniken abgeben.

Der Verwaltungsrat kann mit Hilfe einer Videokonferenz abstimmen. Die Abstimmung wird vom Gesellschaftssitz aus geschaltet. Das Protokoll der Abstimmung anlässlich einer Videokonferenz, wird am Sitz der Gesellschaft durch den Sekretär des Verwaltungsrates erstellt.

Er wird den Verwaltungsratsmitgliedern innerhalb von fünfzehn Tagen ab dem Zeitpunkt der Sitzung zugestellt. Jedes Mitglied kann dem Sekretär schriftlich seine Zustimmung oder seine Einwände mitteilen.

Wenn im Laufe einer Videokonferenz eine substantielle Uneinigkeit zwischen den Teilnehmern entsteht, kann jedes Verwaltungsratsmitglied die Vertagung jenes Punktes der Tagesordnung, welcher Anlass zur Uneinigkeit gibt, auf eine kommende Sitzung des Verwaltungsrates vertagen lassen, welche dann innerhalb von 30 (dreißig) Tagen abgehalten werden muss, und anlässlich derselben die Mitglieder physisch zugegen oder vertreten sein müssen. Der erste Absatz dieses Artikels findet dann Anwendung.

Sofern keine abweichende und striktere Bestimmung des internen Reglements Anwendung findet, sind diejenigen Verwaltungsratsmitglieder welche an einer Videokonferenz teilnehmen als präsent zu werten, zum Zwecke der Ausrechnung des Quorums sowie der erforderlichen Mehrheit der Teilnahme, sofern die Identität des Teilnehmers an der Videokonferenz oder durch ein anderes Telekommunikationsmittel festgestellt werden kann. Diese technischen Mittel zur Identifikation müssen eine effektive und kontinuierliche Teilnahme an der Sitzung, deren Abstimmungen kontinuierlich übertragen werden, gewährleisten.

Jede Sitzung welche durch technische Übertragung auf Distanz abgehalten wird, gilt als auf dem Gesellschaftssitz abgehalten.

Die Gesellschaft kann sich ein internes Reglement geben, welches für alle Verwaltungsratsmitglieder bindend ist, und welches die zusätzlichen Anforderungen für das Abhalten von Sitzungen auf Distanz gilt.

Der Verwaltungsrat kann jegliche Beschlüsse durch Rundschreiben fassen. Die Vorschläge für die Beschlussfassungen werden den Mitgliedern des Verwaltungsrates in dem Falle schriftlich mitgeteilt, und diese geben ihre Entscheidung dann per Rückschreiben und schriftlich bekannt. Die Entscheidungen gelten als getroffen wenn eine Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme dafür abgibt.

Über die Beschlussfassungen des Verwaltungsrates werden Protokolle errichtet. Auszüge aus den Protokollen werden mit der Unterschrift vom Präsidenten, oder in dessen Abwesenheit, mit den Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gefasst.

Art. 10. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern anvertraut: ihre Amtszeit beträgt ein Jahr, beginnt am Tag ihrer Wahl und endet mit der ersten darauffolgenden ordentlichen Generalversammlung. Sie können wiedergewählt werden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Jedes Jahr, am einunddreißigsten Dezember, werden die Bücher, Register und Konten der Gesellschaft abgeschlossen. Der Verwaltungsrat erstellt eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Anlagen zu den Jahreskonten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat hat das Recht eine Generalversammlung einzuberufen sofern er dies als opportun ansieht. Er ist dazu verpflichtet eine solche innerhalb eines Monats einzuberufen, sofern Aktionäre welche mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen ihn dazu schriftlich auffordern, und gleichzeitig die gewünschte Tagesordnung darlegen.

Die Einberufung jeglicher Generalversammlungen beinhaltet die Tagesordnung.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um jegliche Geschäfte zu tätigen oder zu ratifizieren sofern dieselben die Interessen der Gesellschaft berühren.

Ein oder mehrere Aktionäre, welche zusammen mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen, können der Tagesordnung ein oder mehrere neuen Punkte hinzufügen lassen. Die dementsprechende Anträge müssen der Gesellschaft an deren Sitz per Einschreibebrief mitgeteilt werden, dies mindestens fünf Tage vor Abhalten der Versammlung.

Die Auszüge der Protokolle der Generalversammlungen werden durch den Präsidenten des Verwaltungsrates, sonst durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates als konform attestiert.

Art. 13. Jeder Aktionär hat das Recht entweder persönlich oder durch einen Vertreter, welcher letzterer nicht selbst Aktionär sein muss, an Abstimmungen teilzunehmen. Jede Aktie gibt das Recht zu einer Stimme.

Art. 14. Die alljährliche Generalversammlung wird an jedem dritten Mittwoch des Monats Juni um 16.00 Uhr, entweder am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort in derselben Gemeinde abgehalten, wie im Einberufungsschreiben zu bestimmen. Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, dann wird die Versammlung am nächst darauf folgenden Werktag zur selben Uhrzeit abgehalten.

Die alljährliche Generalversammlung ist dazu berufen die Konten und die jährlichen Geschäftsberichte anzunehmen, sowie sich über die Entlastung der Gesellschaftsorgane auszudrücken.

Sie bestimmt über die Verwendung und die Ausschüttung des Nettogewinns. Vom Nettogewinn werden fünf Prozent (5%) dazu verwendet einen gesetzlichen Reservefonds zu speisen; diese Speisung des gesetzlichen Reservefonds ist nicht

mehr obligatorisch wenn diese Reserve ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat, muss allerdings wieder bis zur vollständigen Auffüllung aufgenommen werden wenn immer und aus welchem Grund auch immer, die gesetzliche Reserve beansprucht wurde.

Der Rest steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat ist dazu befugt im Laufe eines Geschäftsjahres Vorauszahlungen auf Dividende zu zahlen, dies unter den Bedingungen und Bestimmungen wie im Gesetz verankert.

Art. 15. Für jegliche nicht in den vorliegenden Satzungen geregelten Punkte, vereinbaren die Parteien, dass die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und deren Änderungen Anwendung finden.

Übergangsbestimmung

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Gründung und endet am 31. Dezember 2012.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Jahr 2013 abgehalten.

Zeichnung

Das Gesellschaftskapital und dessen 31.000 (einunddreißigtausend) Aktien wurden alle durch den Komparenten INTERNATIONAL CHEMICAL INVESTORS S.E., vorbenannt, gezeichnet.

Alle Aktien, welche auf diese Art gezeichnet wurden, sind zu 100% (hundert Prozent) in Bar eingezahlt, so dass die Summe von 31.000.- EUR (einunddreißigtausend Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem Notar per Banknachweis bescheinigt wurde.

Erklärung

Der Notar erklärt die Erfüllung der Bedingungen wie in Artikel 26 des Gesetzes über Handelsgesellschaften ausgeführt, überprüft zu haben, und erklärt ausdrücklich, dass dieselben erfüllt sind.

Kostenveranschlagung

Der Summe der Kosten, Auslagen, Gehälter sowie Lasten, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft bei dieser Gründung entstehen, betragen ungefähr 1.200.- EUR (eintausend zweihundert Euro).

Aussergewöhnliche Generalversammlung

Und im selben Augenblick hat der Komparent, welcher die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals vertritt, sich in einer außerordentlichen Generalversammlung konstituiert, zu welcher er sich regelkonform einberufen erklärt, und er hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf 3 (drei), diejenige der unabhängigen Wirtschaftsprüfer wird festgelegt auf einen.
2. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des delegierten Verwaltungsratsmitglied enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2018, das des Wirtschaftsprüfers mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2013.
3. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - Herr Dr. Achim RIEMANN, Geschäftsführer, geboren in HessischLichtenau (Deutschland) am 15. September 1953, wohnhaft in den Weingärten 8, D-65719 Hofheim;
 - Herr Patrick SCHNITZER, Geschäftsführer geboren in Hamburg (Deutschland) am 3. März 1957, wohnhaft in Corneliusstraße 5, D-60325 Frankfurt; et
 - Herr Robert LANGMANTEL, Geschäftsführer, geboren in München (Deutschland), am 15. Juni 1946, beruflich wohnhaft in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo.
4. Zum Vorsitzenden und delegierten Verwaltungsratsmitglied des Verwaltungsrates wird ernannt:
Herr Robert LANGMANTEL, vorgeannt.
5. Zum Wirtschaftsprüfer wird ernannt: PricewaterhouseCoopers, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 65.477.
6. Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder die alleinige Unterschrift eines delegierten Verwaltungsratsmitgliedes erforderlich.
7. Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:
L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Worüber Urkunde, verhandelt und aufgenommen in Luxemburg, am Tag, Monat und Jahr, wie am Anfang dieser Urkunde geschrieben.

Und nach Vorlesung dieser Urkunde an den Komparenten hat derselbe diese mit Uns Notar zusammen unterschrieben.
Signé: R. Langmantel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 octobre 2012. LAC/2012/45776. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145719/224.

(120191560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Gremalux Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 24.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145676/9.

(120191646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Greenman Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 170.317.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 octobre 2012

Mr. John G.S. WILKINSON, né le 22 Juillet 1971 à Dublin (Irlande) et demeurant à Connolly Mews, Off Newbridge Avenue, Sandymount, Dublin 4, Ireland, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Son mandat expirera lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2012145675/13.

(120192096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Gremalux Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 24.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145677/9.

(120191647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Gremalux Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 24.035.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 31 août 2012 que:

- Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012145678/16.

(120192015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2012.
